

La SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTRÉAL

Fondée en 1858

Projet de transformation et d'occupation de l'ancien Séminaire de philosophie de Montréal à des fins d'habitation

Mémoire de la Société historique de Montréal

Notre position

La Société historique de Montréal félicite la Ville pour avoir demandé au promoteur du projet de préserver une bonne partie du domaine connu aujourd'hui sous le nom de Marianopolis comme réserve verte accessible partiellement au public. De même, elle apprécie la vision d'aménagement du paysage du promoteur qui prend en considération les multiples facettes des domaines religieux du quartier, soit les boisés, les vergers, les jardins d'agrément et de méditation.

Cependant, nous aimerions apporter quelques modifications au projet présenté.

1. Les grands jardins

Le quartier Peter-McGill couvre un territoire abritant plusieurs jardins institutionnels, territoire maintenant désigné comme le Quartier des grands jardins. Depuis 1992, année du dépôt du plan d'urbanisme de la ville de Montréal, plusieurs intervenants considèrent la préservation des espaces verts de ces jardins institutionnels non seulement nécessaire mais même impérative et incontournable.

Le domaine du Collège de philosophie des Sulpiciens est la dernière partie intacte des boisés qui s'étendent sur le domaine des Sulpiciens. De plus, ce domaine est à la limite du parc du Mont-Royal. Nous avons là un boisé d'une grande importance au point de vue espace vert naturel et patrimonial.

C'est pourquoi nous demandons qu'une plus grande partie de ce domaine soit préservée. Cela implique donc que les bâtiments à construire occupent une plus petite surface au sol.

2. La typologie des grands bâtiments conventuels

Lorsque les Sulpiciens ont décidé de construire leur résidence dans le Vieux-Montréal, ils ont opté pour un hôtel particulier à la française, au lieu d'un cloître comme les autres congrégations de la Nouvelle-France, afin d'indiquer leur statut de seigneurs de Montréal.

Ce palais urbain (l'ancien séminaire du Vieux-Montréal à côté de la Basilique Notre-Dame) deviendra le prototype de tous les bâtiments conventuels catholiques francophones



La SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTRÉAL

Fondée en 1858

d'Amérique jusqu'à la période de la révolution tranquille, de grands bâtiments avec des ailes en redan (perpendiculaires) installés sur des promontoires. Partout où les communautés

religieuses ont construit des écoles, des hôpitaux, des orphelinats, des asiles, des collèges, des universités, cette typologie est omniprésente.

Marianopolis ne fait pas exception à cette règle. Nous avons un palais du XIX^e siècle installé sur un promontoire dominant le paysage. Il serait inapproprié de construire des bâtiments autour de ce palais comme un développement résidentiel. L'erreur de la *Ferme sous les noyers* ne doit pas être répétée. La construction de maisons unifamiliales est à proscrire.

Il faut concevoir le projet comme un agrandissement logique du collège. Par conséquent, nous proposons que deux bâtiments identiques de huit étages, légèrement plus bas que le collège, soient construits symétriquement de part et d'autre de la structure ancienne, comme deux ailes qui viendraient compléter le corps principal du complexe. Le premier bâtiment occupera, à l'ouest, les courts de tennis. Le second, à l'est, occupera une partie du terrain de sport, laissant le reste du terrain à l'est libre et permettant un dégagement visuel de la montagne vers la ville.

Quant au complexe sportif, il est dommage de démolir des installations quasiment neuves, ce qui va à l'encontre des principes du développement durable.

Toutefois, si ce bâtiment doit être rasé, nous croyons qu'au lieu de construire un bâtiment de sept étages qui obstruerait la vue à partir de la rue Cedar, diminuerait l'importance de cet espace boisé et viendrait débalancer la composition du collège, il serait préférable d'y construire des maisonnettes superposées de quatre étages, comme s'il s'agissait d'un bâtiment annexe au collège, tels des résidences d'employés, des écuries, des entrepôts qui souvent sont des bâtiments plus bas, construits à distance du palais institutionnel.

Nous insistons pour que ces maisonnettes superposées ne soient pas dotées de terrasses au sol. L'expérience passée nous a prouvé qu'il est très difficile, tant pour la Ville que pour le conseil des copropriétaires, de contrôler l'aménagement de ces courettes. Il est préférable de prévoir des vérandas quatre saisons (solariums) qui resteront des lieux privés et utilisables à l'année.

La Ville de Montréal se doit de poser un geste symbolique et fort qui montrera sa volonté de conserver les grands jardins et surtout de préserver le Mont-Royal, joyau de notre ville.

Nous vous remercions de votre attention.

Le Président

Jean-Charles Déziel

